

Fabrice RABATTU
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

urbaMonde – France

Siège social : 38 rue Saint Sabin
75011 Paris

RAPPORT ANNUEL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'urbaMonde – France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalie significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Sans remettre en cause l'appréciation portée sur la sincérité des comptes, nous attirons votre attention sur l'affaiblissement des fonds propres de l'association et la nécessité qui en découle

pour l'association de veiller à ne plus enregistrer de résultat négatif lors des futurs exercices, afin de garantir sa continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

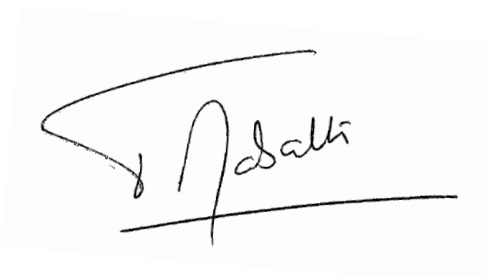
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 17 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabattu', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Fabrice RABATTU

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

Annexe

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	1 182	456	726	1 120	394	35.18	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	500		500	500			
Prêts							
Autres							
Total I	1 682	456	1 226	1 620	394	24.32	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				7 500	7 500	100.00
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	448 234		448 234	259 042	189 192	73.04
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	124 304		124 304	105 571	18 733	17.74
	Charges constatées d'avance (2)	122		122	246	125	50.54
	Total II	572 660		572 660	372 359	200 301	53.79
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	574 342	456	573 886	373 979	199 907	53.45	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		56 041		47 540	8 501	17.88	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		36 787		8 501	45 288	532.74	
Situation nette (sous total)		19 254		56 041	36 787	65.64	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		19 254		56 041	36 787	65.64	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		93 871		118 321	24 450	20.66
Total II		93 871		118 321	24 450	20.66	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		5 732		1 806	3 926	217.39
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		13 238		5 634	7 604	134.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance		441 791		192 177	249 613	129.89	
Total IV		460 761		199 618	261 143	130.82	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		573 886		373 979	199 907	53.45	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		538		345	193	55.94
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service				7 700	7 700	100.00
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		300 740		251 077	49 663	19.78
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés		118 321		83 676	34 645	41.40
Autres produits		61		29	32	107.89
Total I		419 660		342 827	76 833	22.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		144			144	
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		208 922		125 827	83 095	66.04
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		444		125	319	255.36
Salaires et traitements		71 817		61 391	10 426	16.98
Charges sociales		23 904		32 470	8 566	26.38
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		394		62	332	535.48
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés		93 871		118 321	24 450	20.66
Autres charges		2		4	2	46.69
Total II		399 210		338 200	61 010	18.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		20 450		4 627	15 823	341.98

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			100	0	100	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III			100	0	100	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)			100	0	100	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)			20 550	4 627	15 923	344.13
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				3 874	3 874	100.00
Sur opérations en capital				290	290	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V				4 164	4 164	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			57 337		57 337	
Sur opérations en capital				290	290	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			57 337	290	57 047	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			57 337	3 874	61 211	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)			419 760	346 991	72 769	20.97
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)			456 547	338 490	118 057	34.88
5. EXCEDENT OU DEFICIT			36 787	8 501	45 288	532.74

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	5 760		6 243		483	7.74
Prestations en nature	1 900		1 900			
Bénévolat						
TOTAL	7 660		8 143		483	5.94
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	1 900		1 900			
Prestations en nature						
Personnel bénévole	5 760		6 243		483	7.74
TOTAL	7 660		8 143		483	5.94

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			121.91
01/01/2023 AN S.A.N.	246.46		
01/01/2023 CR ALLIANZ		246.46	
31/12/2023 IN ALLIANZ-260723-250724	121.91		
44101000 SUBVENTION GRET			20 163.65
01/01/2023 AN S.A.N.	78 582.28		
28/02/2023 EQ GRET VERS 5.PROJ.PAPU B360		15 571.22	
28/02/2023 EQ GRET VERS 6 PROJ.PAPU B360		21 000.00	
22/06/2023 EQ Versement pour PUD		3 052.60	
24/11/2023 EQ VIR GRET VERSEMENT 7 PROJ PEP		18 794.81	
44104000 LYON METROPOLE			6 000.00
01/01/2023 AN S.A.N.	6 000.00		
44106000 AGENCE DE L'EAU			97 250.00
01/01/2023 AN S.A.N.	15 250.00		
20/07/2023 VE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	82 000.00		
44107000 ANR			25 870.02
01/01/2023 AN S.A.N.	28 160.00		
08/02/2023 EQ DRFIP ILE DE FRANCE ET D 1D07		2 289.98	
44108000 ILE DE FRANCE			70 000.00
01/01/2023 VE SUBVENTION IDF	70 000.00		
44109000 AIX MARSEILLE			49 200.00
20/06/2023 VE SUBVENTION AIX MARSEILLE	82 000.00		
04/10/2023 EQ VIR SGC AIXMARSEILLE - ping2		32 800.00	
44110000 VILLE DE PARIS			77 126.00
09/06/2023 VE SUBVENTION VILLE DE PARIS	167 126.00		
11/08/2023 EQ VIR DRFIP idf - PING 2		90 000.00	
44140000 SUBVENTION WORLD HABITAT			27 113.00
01/09/2023 CR SUBVENTION WORD HABITAT	54 227.00		
15/09/2023 EQ VIR WORLD HABITAT EX230912833		13 557.00	
19/12/2023 EQ VIR WORLD HABITAT EX231215928		13 557.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
44160000 FONDATION ABBE PIERRE			75 000.00
28/09/2023 CR FONDATION ABBE PIERRE	75 000.00		
COMPTES DE PASSIF			
48700000 PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE			441 790.90
01/01/2023 AN S.A.N.		192 177.42	
01/01/2023 CR ANR	26 359.82		
01/01/2023 CR SUBVENTION WORLD HABITAT	34 382.84		
01/01/2023 CR FONDATION ABBE PIERRE	62 465.75		
01/01/2023 CR CRAIERRE	764.38		
01/01/2023 CR GREY SUEV 153694	68 204.63		
31/12/2023 IN ANR		13 179.91	
31/12/2023 IN GREY SUEV 153694		34 102.32	
31/12/2023 IN SUBVENTION WORD HABITAT		36 101.81	
31/12/2023 IN FONDATION ABBE PIERRE		55 479.45	
31/12/2023 IN SUBVENTION IDF		23 419.12	
31/12/2023 IN SUBVENTION AIX MARSEILLE		71 055.44	
31/12/2023 IN SUBVENTION VILLE DE PARIS		135 713.63	
31/12/2023 IN SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		72 739.22	
40810000 FOURNISSEURS-FACT.NON PARV.			5 277.00
01/01/2023 AN S.A.N.		1 806.00	
01/01/2023 CR FNP POUR BILAN MOOC	906.00		
01/01/2023 CR FNP POUR BILAN FT AVRIL 23	900.00		
31/12/2023 IN FNP- VIRTUS BILAN 2023		1 800.00	
31/12/2023 IN FNP- LOYER DECEMBRE 2023		237.00	
31/12/2023 IN FNP- HONORAIRE CAC		3 240.00	
42820000 DETTES PROV. P/CONGES A PAYER			3 459.50
01/01/2023 AN S.A.N.		1 736.72	
01/01/2023 CR CONGES PAYES	1 736.72		
31/12/2023 IN SOLDE CP AU 31122023		3 459.50	
43820000 PROVISION CHARGES SOC. S/CP			1 482.03
01/01/2023 AN S.A.N.		743.48	
01/01/2023 CR CONGES PAYES	743.48		
31/12/2023 IN CP/SOLDE CP AU 31122023		1 482.03	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			57 337.00
31/12/2023 CD AFD- PERIE EXCEPTIONNELLE	57 337.00		